

| LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DECISION

Le directeur général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 321-7,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-3 et R. 232-6,

Vu le décret du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique, notamment l'article 7,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique,

Vu l'arrêté du 22 mai 2023 modifié portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté du 21 août 2026 portant nomination du directeur général par intérim de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} septembre 2026,

Vu la décision du 11 décembre 2023 nommant Danyel COBANO responsable du service audit, fraude et conformité au sein du pôle audit, maîtrise des risques et qualité de l'Agence nationale de l'habitat, à compter du 6 novembre 2023,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Danyel COBANO à l'effet de valider et de signer, au nom du directeur général, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentant du pouvoir adjudicateur :

- tous les courriers et décisions relatifs au contrôle des engagements des bénéficiaires des aides de l'agence visés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation ainsi qu'au retrait et au reversement des aides, pour les dossiers ayant fait l'objet du paiement du solde de la subvention ;
- tous les courriers et décisions relatifs au contrôle des engagements des bénéficiaires des aides de l'agence visé à l'article 1 du décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020, ainsi qu'au retrait et au reversement des aides, pour les dossiers ayant fait l'objet du paiement du solde de la subvention ;

Article 4 : La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement des attributions ou au départ de l'agent.

Lu et accepté

Le responsable du service audit, fraude et
conformité au sein du pôle audit,
maîtrise des risques et qualité de l'Agence
nationale de l'habitat

Danyel COBANO

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2026

Le directeur général par intérim
de l'Agence nationale de l'habitat

Grégoire FREREJACQUES

Décision mise en ligne sur le site anah.fr le : 1 ^{er} septembre 2026
--